

LA CGT MILEE APPELLE À LA GRÈVE !

LA DIRECTION NE NOUS ENTEND PAS DEPUIS PLUS DE 6 MOIS, ELLE CONTINUE À VOULOIR PAYER EN RETARD LES SALAIRES, EN TOUTE ILLÉGALITÉ, CETTE SITUATION NE PEUT PLUS DURER !

Suite à l'annonce de la Direction en CSE la semaine dernière, d'un nouveau retard dans le virement des paies début mars prochain, le règlement aura lieu dans cet ordre :

- les employés percevront leurs salaires le 1^{er}, le 4 ou le 5 mars 2024, étant donné que la trésorerie ne permettra peut-être pas de les verser le 1^{er} au matin, dixit nos patrons ;

- les AM et les cadres l'aurons, le 4, 5, 6... la Direction ne sait pas, mais pas plus tard que le 15 (date butoir pour le versement des cotisations), seule certitude, il y aura du retard !

Éric Paumier (DG et actionnaire) ne prend pas en compte l'injonction de l'inspection du travail, lui ayant écrit à 2 reprises à la demande de la CGT, et se moque totalement des syndicats, des salariés, du CSE. Il n'a pas pris la mesure de la menace de grève annoncée le mois dernier, par 5 syndicats dont la CGT !

C'est pour cette raison que la CGT Milee a décidé de prendre ses responsabilités, comme nos

collègues de la CGT chez Dispéo, en appelant l'ensemble des salariés de l'entreprise à la grève (distributeurs, chauffeurs livreurs de colis, tous les autres employés, AM et cadres) à partir du 1^{er} mars 2024 dès l'ouverture des centres le matin (pubs, courriers et TélÉZ). Et si vous venez avant vendredi prochain pour récupérer votre marchandise, ne la prenez pas non plus.

Pas de salaire, pas de travail !

La grève est un droit constitutionnel et avec cet appel, les salariés y participants sont couverts et donc, ne peuvent pas être sanctionnés par l'employeur.

Pour que la grève soit levée, la CGT Milee exige :

- que la totalité des salariés (distributeurs, chauffeurs livreurs de colis, tous les autres employés, AM et cadres) aient leurs salaires visibles sur leurs comptes bancaires et en date de valeur le 1^{er} mars 2024 !

Ce document est envoyé à la Direction et aux médias.

LA CGT, LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À ÊTRE AU CÔTÉ DES SALARIÉS, DANS TOUTES LES SITUATIONS !

Contacts :

Sébastien Bernard, délégué syndical central :

07 83 86 33 08 / snbd04@gmail.com

Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ; <https://filpac-cgt.fr/> ;

Facebook « **page La CGT MILEE/groupe MILEE salariés** » ; la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien : <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>

